



REGARD

été 2002



Chers Amis, apreciats amics,

Saillagouse, depuis ces deux derniers mandats, est le « théâtre » de nombreux travaux d'embellissement et de sécurité, qui ont généré un budget d'investissement important. Ils ont surtout porté sur l'amélioration du cadre de vie et du quotidien.

L'été est là et la période des vacances appelle de nombreux séjournants à venir. Certains ne font que passer, d'autres s'arrêtent et ont l'occasion de découvrir un visage de SAILLAGOUSE encore plus fleuri et agréable. Je me dois de féliciter l'ensemble de nos collaborateurs techniques qui ont paré notre commune d'un fleurissement de qualité et maintenu notre village propre.

Pourtant cette tâche n'est pas toujours facile devant l'incivisme de quelques-uns (chiens errants, vols...) qui vont parfois jusqu'aux dégradations gratuites du bien public.

Vous trouverez également dans ce numéro les manifestations et animations qui se dérouleront tout au long de l'été.

Au nom du Conseil Municipal, je souhaite à vous tous de bonnes vacances et un bon séjour à SAILLAGOUSE.
Bonne lecture à tous.

Georges ARMENGOL
Maire
Conseiller Général

S
U
R
:



Mairie de Saillagouse - Place Oliva - 66800 SAILLAGOUSE
Tél. : 04.68.04.72.89 - Fax : 04.68.04.05.57

CARNET DE FAMILLE

Une pensée particulière à ceux qui nous ont quittés :

Monsieur Michel LORENZO
Monsieur Noé POUS
Monsieur Sébastien ROUGE
Monsieur Robert LE CLORENEC
Monsieur Jacques IGOUNET
Monsieur Rémy BERTHAUD
Madame Marguerite DOMENECH
Madame Okjabrina PIGNOT
Madame Nuria IMBERN
Monsieur Raymond PEYRATO

Premiers sourires...

Marc ROLDAN
Lola LAGIRARDE
Emeline CORREIA
Bruno CASAS
Dylan FERNANDES-DORLAC
Mathieu PIRLOT-BLANC
Guillem GOSSET-RIGOLA
Sylvain BRUN-RIVAL
Alexandre RESPAUT-SICRE
Jeanne GUILLARD
Mathilda GALY-SEGUI

BIENVENUE

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à tous ceux qui ont décidé de venir s'installer à SAILLAGOUSE et se félicite tout particulièrement de l'arrivée de :

- Monsieur PESENTI, nouveau Percepteur, depuis le mois de février 2002, de son épouse Claire et de Moanna, leur petit garçon.
Arrivés en direct de Polynésie, ce qui change, c'est le CLIMAT !
- Monsieur KROOCKMANN, nouveau chef de la Brigade de Gendarmerie de Saillagouse, depuis avril, ainsi que son épouse et leurs enfants.
Avec l'installation du gendarme Franck Wagon l'an passé, la venue d'Arnaud Vallecillo, gendarme-adjoint et sa compagne Sabrina il y a deux mois, et le renfort de Fabrice Julia pour cette période estivale, voici la Brigade de Saillagouse renouvelée, mais enfin au complet avec sept gendarmes
- Madame MARCOUYRES vient de prendre la direction du Camping le Cerdan
- Monsieur Joël POU, subdivisionnaire à la Direction Départementale de l'Équipement de Saillagouse, son épouse Annie, ses filles Caroline et Candice en 2001

Voici donc des équipes administratives renouvelées.

Sur le plan du commerce :

- Le restaurant « Le Christianna » a changé de nom pour devenir « Le Crapahuteur » géré par Bruno PERRIN et Bertrand BADIE.
- L'ouverture du salon « Sophie Coiffure » de Sophie PESQUE, confirme le regain du tissu commercial saillagousain.

Bienvenue à tous et bonne réussite !

www.aupechemignon.com

Nous avons pu lire dans le numéro du « Monde des Artisans – Métiers 66 » paru en février 2002, un article sur notre boulangère saillagousaine Séverine KLIPFEL qui a suivi une formation internet à la Chambre de Métiers de Saillagouse.

Depuis ce stage, « Au pêché mignon » a un site et une connexion internet qui leur permet de commander du matériel afin de décorer leur vitrine, de réaliser les présentations de chocolats mais aussi d'éviter les déplacements sur Perpignan. Séverine et Pierre utilisent également le Web pour puiser des idées et échanger des recettes avec leurs collègues pâtisseries.

Séverine : « c'est un outil de recherche et d'information, mais c'est aussi une vitrine supplémentaire pour notre entreprise. Cette vitrine virtuelle remplace un catalogue de nos produits papier. Je renvoie régulièrement nos clients à notre site. Sur le site, nous évoquons même la possibilité de commander en ligne.

Pour le moment, ce n'est qu'un projet. Notre principal objectif aujourd'hui, est l'agrandissement de notre magasin et du laboratoire pour le chocolat. Ensuite, peut-être développerons-nous la vente via Internet ».

Comme quoi, les métiers traditionnels savent s'adapter !

ESPACE AQUALUDIQUE - ERR

TARIFS été 2002

Entrée adultes et enfants (12 ans et plus)	5 euros
Entrée enfants 3 à 11 ans	3,80 euros
Carte 10 entrées adultes et enfants + 12 ans	45 euros
Carte 10 entrées enfants 3 à 12 ans	34 euros
Un tarif préférentiel est proposé aux résidents de la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » dont fait partie Saillagouse :	
<u>Carte saison résident Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » :</u>	
1 ou 2 personnes	39 euros / personne
Carte saison « famille résident Communauté de Communes » :	
3 personnes	37 euros / personne
4 personnes	34,50 euros/personne
5 personnes	32 euros / personne
6 personnes et plus	29,50 euros / personne

Pour les cartes saison, fournir obligatoirement :

- 1 justificatif de résidence
- 1 photo par personne
- 1 preuve du lien familial (notion de famille : ligne directe, soit grand-parents, parents, enfants)

NB : les cartes « familles » ne seront délivrées qu'en une seule fois pour une même famille.



Syndicat Intercommunal de Voirie



La Cerdagne en rêvait, le Syndicat Intercommunal de Voirie l'a fait !

Et oui, depuis quelques jours, une balayeuse aspiratrice nettoie consciencieusement les rues des villages du canton.

C'est le technicien Daniel Lamarque qui, en personne, est venu montrer aux élus, le concentré d'efficacité de cette Scarab Minor. Vrai véhicule qui peut se déplacer à 65 Km/h, la balayeuse aspiratrice hydrostatique, fabriquée en Angleterre et vendue par l'entreprise 3D est d'une grande facilité d'utilisation.

Tous les accessoires sont commandés à partir d'un clavier de contrôle à touches, clair et facile et le poste de conduite a été étudié pour le plus grand confort de l'utilisateur. Cet engin a la possibilité d'aspirer les feuilles et de balayer, donc de scinder les opérations, de laver en haute pression et d'être une cuve à déchets. La parfaite polyvalence !

Le S.I.V., dans sa volonté de mutualiser les moyens, a acquis un outil de travail parfaitement adapté aux multiples configurations des villages de montagne. Un calendrier d'utilisation a d'ores et déjà été établi et devra être scrupuleusement suivi par le nouvel employé du S.I.V., conducteur exclusif de la balayeuse, Eric Hernandez.

Voilà une belle et utile acquisition qui fait déjà le bonheur des communes en cette proche période de festivités.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

UN CONCOURS BIEN REUSSI



Dans le cadre de la sécurité routière, un concours de dessin a été organisé à l'initiative de la

subdivision de la D.D.E. de Saillagouse et la commune, avec la contribution des enseignants et de la Gendarmerie auprès des écoliers. Le Conseil Municipal a retenu trois dessins que nous vous présentons.



Les écoliers retenus devront perfectionner ces dessins en fonction des conseils et de l'aide de la subdivision, et de la chargée de mission sécurité routière.

Affaire à suivre...



Club LOISIRS CREATIFS

Il est ouvert tous les lundis de 14 h à 17 h.

Le club participe au Téléthon et envisage à la rentrée, de faire une exposition des différents ouvrages effectués en cours d'année (peinture sur soie, tableaux en trois dimensions, tableaux en carton-mousse, points de croix...). Le club accueille toutes les personnes désireuses d'exercer leurs talents manuels et de passer un après-midi de détente.

DIVAGATION DES CHIENS

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer. Ils peuvent provoquer un accident ou causer des dégâts.

N'oubliez pas que vous êtes responsable !

De même, il n'est pas agréable de se promener et voir des « crottes » sur les espaces verts ou, eh oui ! à l'espace de jeux pour les enfants (espace ludique ou espace rue du torrent) ou au stade municipal.

Merci de penser aux autres !

DECLARATIONS DE TRAVAUX

Aux termes de l'article L. 422-1 du Code de l'Urbanisme, quatre catégories de travaux sont exemptés de permis de construire, mais soumis OBLIGATOIREMENT à déclaration préalable :

- les travaux relatifs aux installations techniques nécessaires au fonctionnement des services publics
- Les travaux de ravalement (travaux sur façade : peinture, ouvertures, changement menuiseries...)
- Les travaux exécutés sur les immeubles classés « monuments historiques »
- Les travaux dont la faible importance ne justifie pas le permis de construire (HLL, serres, abris de jardin... dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 20 m², modification de l'aspect extérieur de l'immeuble,...).

ATTENTION : tout changement de destination de locaux (ex : garage transformé en studio ou chambre ou cuisine) doit faire l'objet d'un dépôt de permis de construire.

REGLEMENTATION

RECENSEMENT MILITAIRE des jeunes Françaises et Français :

Tous les français, atteignant l'âge de seize ans, sont tenus de procéder aux formalités de recensement à la mairie de leur domicile.

Désormais, aux termes du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002 modifiant le Code du Service National, ils disposeront d'un délai de trois mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans pour accomplir cette démarche.

Ils ne disposaient auparavant que d'un mois.

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Accueillez un enfant pour les vacances : c'est un temps de bonheur qui comptera dans sa vie.



Ils sont des centaines d'enfants à voyager seulement dans leur tête alors qu'ils ont tant besoin de changer d'air. Il suffirait de si peu pour qu'ils puissent s'échapper et découvrir la mer, la montagne, la campagne... Offrez quelques rayons de soleil et plein de souvenirs à tous ces enfants qui rêvent de vacances !

Vous pouvez accueillir l'un d'eux, âgé de 6 à 11 ans, au mois de juillet ou au mois d'août.

Pour cela, contactez Aurélie ou Denise au :
Secours Populaire Français
1 rue Courteline - 66000 Perpignan
Tél. : 04.68.34.03.75

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE

Les Aînés de l'An 2000 de Saillagouse

Ouvrent leur porte et leur amitié tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h 00.

Vous pouvez, en venant nous rejoindre, passer un bel après-midi en jouant au loto et finir par un goûter.

Chaque année, quelques repas complètent cette convivialité.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Présidente au 04.68.04.00.63.

CENTRE DE SECOURS

Du nouveau au centre de Secours :

* Courant février, la caserne s'est embellie de nouvelles portes sectionnelles.

* Nous avons le plaisir d'accueillir les sapeurs Martial Eric (Err) et Gil Olivier (Saillagouse) qui viennent renforcer notre effectif qui se porte aujourd'hui à 20 sapeurs pompiers.

* Heureux évènements : le petit Alexandre a illuminé le foyer d'Olivier et Elisabeth Respaut le 20 mai alors que la petite Gabrielle entrait dans le foyer d'Emmanuel et Audrey Blon le 6 mars 2002.

* Nos amis Olivier Respaut et Christophe Igounet viennent d'être nommés au grade de caporal chef.

* Christophe Igounet a été reçu au concours de pompier professionnel. Félicitations !



Festivités : journée nationale des sapeurs pompiers le 22 juin 2002 et journée « portes ouvertes » le 15 août.



Les personnes souhaitant intégrer le centre sont les bienvenues et peuvent nous contacter au 04.68.04.78.14 tous les mercredis entre 18 et 20 heures.

PERSONNES ÂGÉES : Une nouvelle aide pour l'autonomie

Depuis le 1er janvier, une nouvelle aide, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou APA, a remplacé la prestation spécifique dépendance.

Destinée à venir en aide aux personnes âgées en perte d'autonomie, l'APA sera la même sur tout le territoire et devrait concerner, à terme, 800.000 personnes en France.

Qui peut bénéficier de l'APA :

Toute personne âgée de plus de 60 ans résidant en France de manière stable et régulière, et se trouvant en perte d'autonomie, peut en bénéficier.

Quels sont les critères d'évaluation de la perte d'autonomie :

L'évaluation se fait à partir de la grille « Aggir ». Grâce à celle-ci, une équipe médico-sociale (un médecin et un travailleur social), mesure le niveau de dépendance de chacun en se servant d'un questionnaire qui met en relation des thèmes (toilette, habillage, alimentation, déplacements...) et des capacités (« fait entièrement seul et bien », « partiellement », « façon incorrecte » ou « pas du tout »). Chaque personne est classée dans un groupe de 1 à 6, par degré d'autonomie.

Quel est le montant de l'APA ?

Il dépend du degré de dépendance et du montant des revenus de la personne âgée, y compris les revenus estimés de son patrimoine (mais cette prestation ne fait pas l'objet d'un recouvrement sur la succession du bénéficiaire, sur le légataire ou sur le donataire). Calculé selon un barème national, le montant est le même sur l'ensemble du territoire.

A quelles dépenses l'APA peut-elle servir ?

Ce n'est pas un complément de ressources que le bénéficiaire utiliserait pour les dépenses de son choix. Elle doit être intégralement affectée aux interventions d'une ou plusieurs tierces personnes rendues nécessaires par le degré de dépendance.

Qui peut-on employer à domicile avec l'APA ?

Le bénéficiaire est libre de choisir l'intervenant. Il peut ainsi employer un membre de sa famille, à l'exception de son conjoint ou concubin. On peut bien évidemment recourir à un service d'aide à domicile.

Quelles sont les démarches à effectuer pour obtenir l'APA ?
L'APA relève de la compétence du Département. Le Conseil Général en assure la gestion. La personne qui souhaite bénéficier de l'APA doit adresser une demande au Président du Conseil Général, Hôtel du Département, B.P. 906, 66906 Perpignan Cedex. Vous pouvez également contacter la Maison Sociale du Département à Font-Romeu (04.68.30.19.58).

Les Camilleres

Au 5 de la rue du Torrent, après une volée de marches, la première porte à droite ouvre sur une salle agréable d'atmosphère plutôt conviviale.

Murs couverts de tableaux, petit coin cuisine, à gauche, deux grandes armoires, l'une renfermant du matériel audio, l'autre de nombreuses pièces de type divers, un bureau et... un piano !

Cet inventaire concerne bien entendu la salle mise à disposition par la mairie pour la chorale les Camilleres, et les éléments de décoration qui la saturent actuellement sont des trophées mais surtout des souvenirs provenant des multiples échanges pratiqués par Les Camilleres avec d'autres ensembles vocaux. Mais quel changement par rapport à l'appartement vieillot occupé jadis par les gérants de la Coop !

Les cloisons et la cheminée ont été abattues, les murs remis en état, les chevrons dégagés et poncés, le plafond lambrissé. Tout cela avec l'aide financière de la mairie, est l'œuvre de quelques bénévoles mais surtout du maître d'œuvre et principal acteur Roger Cazals. Qu'il en soit encore une fois remercié.

Dernièrement les Camilleres ont inauguré « leur » salle en présence du Maire, de Conseillers Municipaux et agents de la commune au cours d'une cérémonie informelle mais très chaleureuse. Depuis, un beau panneau de bois offert par Monsieur Vernichon identifie la salle et orne le fronton de la porte d'accès.

Depuis le dernier article paru au bulletin municipal, Les Camilleres ne sont pas restées inactives. La chorale acheva l'exercice 2000-2001 en juin par un concert à la salle François Ester à l'occasion des journées de la randonnée puis en l'église de Llo pour célébrer la fête de la musique.

L'exercice suivant débute en septembre par l'animation de la cérémonie de mariage du fils d'un ancien membre de la chorale et se poursuit en automne par la rencontre, devenue coutume, des chorales de Cerdagne à Tallo de Bellver et par deux concerts sur demande l'un à Mosset l'autre à Fuilla village d'origine du chef de chœur. Les Camilleres sont ensuite invitées à Sant Antoni de Villemajor pour fêter les 100 ans de l'ensemble vocal du pays et, enfin, animent la messe de minuit.

Par la suite, la chorale évite les engagements de façon à préparer du mieux possible les chants destinés au C.D. qu'elle doit en principe enregistrer le 8 juin prochain. Cependant une exception de taille a été la réception récente des chœurs basques de Bardos (en retour du voyage des Camilleres de mai 2000) qui a donné lieu à deux journées de convivialité extraordinaires, à une soirée de concert qui a fait l'unanimité des auditeurs sur sa qualité et à l'animation de la messe de l'Ascension.

.../...

Jusqu'à sa vacance d'été, la chorale se produira à Matemale le 25 mai prochain et vraisemblablement en un lieu encore indéterminé à l'occasion de la fête de la musique.

Comme d'habitude les choristes seraient heureux d'accueillir des voix nouvelles à la rentrée de septembre ; en particulier les voix de ténor seraient les bienvenues !

BASKET



CERDANYA

Le basket est un sport que tout le monde peut pratiquer, petits, grands, garçons et filles. C'est un sport d'équipe, formateur et amusant.

Faire du basket, c'est juste avoir envie de jouer, d'apprendre et bien sûr de partager.

Les entraînements ont lieu :

- pour les petits le lundi de 17 à 18 h et le mercredi de 15 h 30 à 16 h 30,
- pour les ados le mercredi de 16 h 30 à 18 h et le vendredi de 17 h 30 à 19 h 30.
- Enfin, pour que les grands (ados, seniors...) s'amuse aussi, une section loisirs se réunit tous les lundis soirs à 21 h à la salle polyvalente. On s'entraîne (un peu), on transpire beaucoup, mais qu'est ce qu'on rit !

Les jours et horaires changeront peut-être à la rentrée au mois de septembre, ils seront fonction des souhaits des enfants mais aussi de la disponibilité de la salle.

Alors si toi aussi tu veux venir partager un agréable moment, n'hésite pas, rejoins-nous à la salle polyvalente François Ester de Saillagouse.

Pour tous renseignements

04.68.04.72.89

04.68.04.06.41

04.68.30.36.51

Du nouveau pour les cheveux !

Photo F. Berlic



Sophie nous présente ses outils de travail !

Un salon de coiffure a ouvert ses portes le 4 juillet dernier à Saillagouse, 27 avenue des Comtes de Cerdagne.

C'est Sophie Pesqué qui a décidé de franchir le pas et s'installe dans notre beau village pour vous accueillir, petits et grands, hommes, dames et enfants et se fera un plaisir de vous relooker !

Ouverture : du mardi au samedi

Horaires : de 9 h 00 à 12 h 00
de 14 h 30 à 19 h 00

Sur rendez-vous au



04.68.04.03.96

N'hésitez pas,
le salon « **SOPHIE COIFFURE** »
vous réservera le meilleur accueil.

S.P.A de FRANCE

Campagne Nationale contre les
Abandons d'Animaux

Dans de nombreux foyers, l'arrivée de l'été est l'occasion de faire « le grand ménage ». Tels des objets devenus subitement inutiles, chiens et chats sont abandonnés à la hâte, accusés de tous les défauts pour déculpabiliser leurs maîtres qui veulent partir librement en vacances. Cet été encore, les associations de protection des animaux devront gérer dans l'urgence cet afflux et trouver un nouveau foyer à tous ces animaux délaissés.

Afin de dénoncer le comportement irresponsable des propriétaires d'animaux, les S.P.A. de France lancent une nouvelle campagne nationale contre les abandons, avec le slogan « **JE NE VEUX PAS QUE TU LES ABANDONNES!** ».



AIDEZ LA S.P.A. DE VOTRE RÉGION

Confédération Nationale des S.P.A. de France
25, Quai Jean Moulin 69002 LYON Tel 04 78 38 71 71

Comme chaque année, le peintre animalier Alain Rolland offre le visuel de la campagne. Les afficheurs, la presse et les mairies sont également sollicités pour faire passer le message.

De son côté, la Confédération Nationale des S.P.A. de France incite les vacanciers à organiser leurs déplacements avec leur animal et propose diverses listes d'informations. Une liste des formalités sanitaires pour le passage d'un animal aux frontières et une liste des plages et campings acceptant les animaux sont disponibles, sur demande écrite accompagnée d'1,52 € par liste pour les frais d'envoi (préciser la liste désirée). La liste des principales chaînes d'hôtels sera adressée gratuitement sur demande. Pour se procurer le nouvel autocollant, il suffit d'adresser un don de 2 € minimum accompagné d'une enveloppe timbrée à :

Confédération Nationale des S.P.A. de France

B.P. 2066 - 69226 LYON Cedex 02

Tél. : 04.78.38.71.71

Minitel : 36.15 SPAFRANCE

E-mail : « confspa@wanadoo.fr »

Journées Départementales de l'Environnement RIVESALTES 2002 L'école Maternelle de Saillagouse primée

Les élèves de moyenne et grande section de la classe de Melle POULAIN ont reçu le prix d'honneur pour le travail effectué sur le thème de l'environnement et préservation de la nature : formes et végétaux.

En effet, les enfants ont présenté eux-même leur sujet devant le jury, et assuré l'explication (seuls) adéquate de l'expérience réalisée pour le concours :

JOURNEES DEPARTEMENTALES DE L' ENVIRONNEMENT

ANNEE 2001

DIPLÔME D' HONNEUR *****

Décerné à l'école Maternelle de SAILLAGOUSE
Pour la qualité du projet présenté les 16 et 17 mai
Aux Journées Départementales de l'Environnement de RIVESALTES, intitulé :
« Formes et Végétaux »

Le Président d'honneur,
Inspecteur d'Académie
André FIBU



semences de lentilles dans de petits pots transformés en visage de bonhomme, x jours plus tard, ces bonhommes avaient des cheveux !

Cette manifestation, qui a lieu chaque année, est organisée par les associations du réseau EDEN 66 et avec l'aide d'associations et organismes d'éducation, l'Office National des Forêts, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement...et au concours financier du Conseil Général et du Conseil Régional, de l'UDSIST, du SYDETOM, la Fédération

Départementale des Chasseurs et du Journal l'Indépendant, entre autres. Grâce au très bon classement des enfants, ils partiront à ORLU visiter la vallée des loups. Bravos à eux.

Tout le monde au ski !

Cette année, les petits et les grands ont pu profiter de la neige. En effet, l'enneigement exceptionnel a permis à nos enfants de skier sur les pentes de la station d'Eyne tous les jours, pendant une semaine pour l'Ecole Primaire et six séances d'après-midi pour la grande et moyenne section de la maternelle. La station d'Eyne ayant été choisie par les instituteurs pour des raisons pratiques, du fait de l'absence de télésiège, ce qui assure un risque moindre pour les enfants.



La mairie a pris en charge les frais de transport ainsi que les forfaits.

Les enfants de l'école primaire ont également pu apprécier les joies du ski de fond sur les pistes de Font-Romeu, pendant quatre jours d'affilée.

De futurs champions en herbe ! Non, en neige !

Voyage de fin d'année à BANYULS SUR MER



Les élèves de Cours Élémentaire et Cours Moyen de l'École Primaire de Saillagouse ont passé trois jours à Banyuls sur Mer pour pratiquer la plongée sous-marine.

Encadrés par des plongeurs professionnels de la base de plongée REDERIS, les enfants ont effectué leur baptême un à un durant quinze minutes.

Tout s'est très bien déroulé, les élèves s'étaient entraînés durant plusieurs séances en piscine à Osséja. De vrais petits professionnels !

Un certificat de baptême a été remis à chaque enfant par la Fédération Française d'études et de Sports Sous-Marins.

Ce beau voyage a également été l'occasion de faire le sentier sous-marin avec masque, palmes et tuba, de visiter l'aquarium et le vieux village, mais aussi d'user et d'abuser de la piscine du centre où d'ailleurs tout le monde s'est aussi régalé à table ! Un beau séjour, à refaire...



BORNE "FLOTS BLEUS"

Dans le cadre du développement de l'accueil touristique, en vue d'améliorer la fréquentation de l'artisanat et du commerce local, le Conseil Municipal a décidé de la mise en place d'un espace camping-car équipé de bornes flots bleus. Après quelques déboires en raison des fortes gelées de cet hiver, cet espace, sur le parking des sports face à la mairie, est à nouveau fonctionnel. Ces bornes permettent d'effectuer les vidanges des camping-car, mais aussi, pour un coût de 2 €, de réaliser le plein d'eau et d'électricité.

Les jetons sont disponibles au bar Le Christianna chez M. Cayzac, à la Boucherie-charcuterie Bonzom ainsi qu'au magasin Cerdagne Evasion, réparation de camping-car chez M. Trincanato.

SAILLAGOUSE est donc ainsi une étape incontournable qui permet à chacun de se ressourcer, pour continuer ensuite sa découverte du Pays Cerdan !

Prévention des Maladies Cardio-Vasculaires Un enjeu pour le 21ème siècle !

Dans le cadre de la Semaine Bleue (semaine des retraités et personnes âgées), une journée va être organisée en Cerdagne/Capcir, et plus particulièrement à SAILLAGOUSE le 18 octobre prochain.

Cette journée comportera :

- * une conférence débat animée par des médecins qui abordera les moyens de prévenir les maladies cardio-vasculaires,

- * Des ateliers qui permettront aux participants d'approfondir, de personnaliser et de concrétiser les informations qui auront été communiquées au cours de la conférence. Parmi les ateliers pressentis : activité physique personnalisée, nutrition adaptée, sevrage tabagique.

L'objectif de cette journée sera aussi de faire connaître les activités que l'on peut pratiquer en Cerdagne/Capcir afin de donner une suite aux conseils qui auront été apportés.

Cette journée est préparée avec le concours des associations locales, des établissements, organismes et professionnels de santé. La coordination est assurée par la Mutualité Sociale Agricole. Pour tout renseignement, contacter Mme PEZAREIX, Conseiller Gériatrique MSA au 04.68.04.76.49

Crèche Halte Garderie "LES GALOPINS"

La crèche halte garderie se situe 6 rue du Torrent à Saillagouse, à côté de la Poste. Les locaux sont aménagés conformément aux règles de sécurité et d'hygiène et correspondent à la réglementation des crèches haltes garderies parentales.

Elle est ouverte du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 7 h 45 à 18 h 00.

Fermeture annuelle de 3 semaines en août.

Elle est créée sous un statut associatif (loi 1901) à but non lucratif. Elle est agréée par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales (service de la PMI). Elle est gérée administrativement par des parents bénévoles élus au sein du bureau de l'association.

Pour les enfants :

C'est un lieu d'accueil de la petite enfance, un lieu harmonieux pour leur développement et leur épanouissement.

Pour les parents :

Un lieu de garde adapté à leurs besoins, à leurs aspirations et dans lequel ils peuvent s'impliquer dans des actes concrets.

La crèche halte garderie est un lieu ouvert à tous ; aux enfants, aux parents. Un lieu respectueux de tous, convivial et accueillant.

La crèche :

Elle accueille des enfants de 2 mois à 3 ans dont les deux parents exercent une activité professionnelle ou sont en situation d'insertion.

La participation financière sera calculée sur la base des revenus de la famille et en fonction d'un barème.



La halte garderie :

Elle accueille les enfants de 2 mois à 6 ans. La participation financière est fixe, soit à la demi-journée, soit à l'heure.

L'accueil périscolaire :

accueil des enfants scolarisés, la halte-garderie assure leur garde de 8 h à 9 h 00, de 12 h 00 à 14 h 00 et de 17 h 00 à 18 h 00, selon les besoins, ainsi que les mercredis et durant les vacances.

L'inscription :

Un accueil progressif est souhaité afin de faciliter l'adaptation de l'enfant : nous proposons aux parents de rester quelques heures avec leur(s) enfant(s) pendant les premiers jours de vie collective.

Un dossier est remis à la famille en vue de l'inscription de l'enfant (dossier médical, cotisation, pièces à fournir) ainsi que le règlement intérieur.



La crèche halte-garderie « Les Galopins » est à votre disposition pour tout renseignement et vous faire mieux connaître son fonctionnement.

Compte Administratif 2001

Le compte administratif, contrairement au budget primitif qui est une prévision des recettes et des dépenses de l'exercice, mentionne les sommes exactes encaissées et dépensées dans l'année.

Ainsi, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité de ses membres, le Compte Administratif 2001.

Ce dernier fait apparaître :

- des dépenses de fonctionnement pour un montant de 5.701.601 francs
- Des recettes de fonctionnement pour un montant de 6.827.909 francs

La différence a pu être utilisée, non seulement pour rembourser le capital des emprunts mais également pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement.

En section d'investissement, on peut noter que le montant des travaux réalisés et financés au cours de l'exercice 2001 s'élève à 3.637.250 francs.

Budget Primitif 2002

Le budget primitif 2002 de notre commune voté par le Conseil Municipal s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1.072.481,90 euros (soit 7.035.020,10 Francs) et en investissement à la somme de 423.376,90 euros (soit 2.777.170,40 francs).

La section de fonctionnement laisse apparaître, après remboursement des intérêts des emprunts, un solde positif de 147.071,90 euros (soit 964.728,00 francs) qui permet ainsi un virement du même montant à la section d'investissement.

Quant aux emprunts, pour financer la part communale des travaux, ils ne sont réalisés qu'à l'échéance des anciens emprunts afin de ne pas augmenter la dette de la commune.

Cette année encore, les impôts ne seront pas augmentés au-delà du coût de la vie de façon à maintenir les capacités financières au niveau des années précédentes.

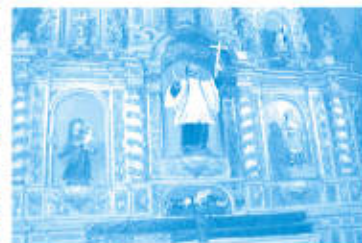
Retable Saint François Xavier

Inauguration du Retable Saint François Xavier : le dimanche 14 avril, les chrétiens de Cerdagne-Capcir étaient réunis autour de Monseigneur Fort, évêque du diocèse.

Après une discussion sur la pastorale dans les hauts cantons, la messe célébrée par les prêtres des différentes paroisses a été suivie par une nombreuse assistance recueillie.

Après la célébration et l'intervention de notre historien cerdan, Monsieur Blanchon, Monseigneur Fort a inauguré le retable de Saint François Xavier, en présence de François Calvet, Vice-Président du Conseil Régional, de Georges Armengol, Conseiller Général et des membres du Conseil Municipal de Saillagouse.

Cette restauration, financée par l'Europe, le Conseil Régional, l'A.S.E.S.E. et la commune, est une magnifique réussite. Mais de nombreux travaux restent encore à entreprendre.



A.S.E.S.E.

L'association pour la Sauvegarde l'Eglise Sainte Eugénie a pris en charge, en totalité, la restauration du vitrail de Saint Dominique.

Ce travail a été confié à un maître verrier de l'Ariège.

Rappelons que cette association ne vit que par les cotisations (16 € par an) de ses adhérents et les dons de personnes généreuses attachées à notre église.

Bibliothèque Municipale

Elle est ouverte au public le mercredi de 16 à 18 h.

Les cotisations, 10 € par an, servent à acheter des livres.

Merci à la mairie qui nous octroie chaque année une subvention.

Merci également aux personnes qui nous offrent des livres et aux bénévoles qui assurent le fonctionnement.

PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur Jean-François BANET a rejoint l'équipe technique et d'animation dans le cadre d'un contrat emploi-consolidé pris en charge à 80 % par l'Etat. Ses missions concernent plus particulièrement la gestion et l'entretien des infrastructures sportives, la mise en place d'animations et le soutien aux structures associatives.

ACTIVITES JEUNES

Le pôle d'activités de Saillagouse organisant des activités sportives et culturelles pour les jeunes de 8 à 14 ans va bientôt redémarrer.

En attendant l'arrivée de l'emploi-jeune « éducateur sportif en milieu rural », c'est Jean-François BANET qui assurera les fonctions d'animateur.

Plusieurs thèmes seront proposés :

- randonnée et piscine à Err ou aux Bains de Llo
- Initiation et concours de pétanque
- Divers sports en salle (foot, basket, tennis de table, tennis...)
- Sorties VTT
- Musique
- Sortie pêche...

De nombreuses autres activités pourront être mises en place, elle seront fonction des souhaits des enfants, mais également du nombre d'inscriptions.

Tarifs : 3 € la demi-journée et 5 € la journée.

Cependant, en cas de déplacement en bus ou d'intervention d'une tierce personne, un supplément pourra être demandé.

Le programme est à votre disposition à la Mairie ou à l'Office de Tourisme.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Jean-François à la Mairie au 04.68.04.72.89.



DEPART A LA RETRAITE

Dernièrement, Ginette et Bernard MAURICE prenaient leurs « grandes vacances » après une carrière bien remplie au service des enfants dans cette Cerdagne qu'ils ont adoptée.

Après Latour de Carol, Bourg-Madame, Saillagouse..., c'est à Font-Romeu qu'ils ont achevé leur carrière, après avoir vu passer presque trois générations d'enfants.

Impliqués dans la vie associative, para-scolaire et communale, ils ont donné un bon exemple à nos enfants de ce qu'est la citoyenneté.

Félicitations pour leurs actions et bonne retraite à SAILLAGOUSE.

N'oubliez pas les cartes postales lors de vos futurs voyages !

DECHETS VERTS

La loi du 13 juillet 1992 impose à compter du 1er juillet 2002 la fermeture de la décharge municipale de Mirabeau aussi bien pour les gravats que pour les déchets verts. D'autre part, il est absolument interdit de jeter les déchets verts dans les bacs à ordures. Dans l'attente d'une solution définitive, le Conseil Municipal a décidé de permettre le stockage exclusivement des déchets verts des particuliers sur le terrain municipal attenant aux ateliers communaux (derrière le passage à niveau de la Route Nationale 116). Précision est faite que cette solution est mise en place à titre provisoire et pour une durée volontairement limitée qui prendra fin dès qu'une solution intercommunale ou départementale verra le jour.

Ce lieu ne sera ouvert qu'aux particuliers, résidant à Saillagouse, le samedi après-midi de 14 heures à 17 heures et une personne contrôlera tous les apports.

Il est demandé à tous les utilisateurs de se conformer à ce règlement étant précisé que pour préserver l'important effort de propreté et d'agrément que s'est imposé la commune, tout dépôt sauvage ou dans les bacs à ordures sera verbalisé.

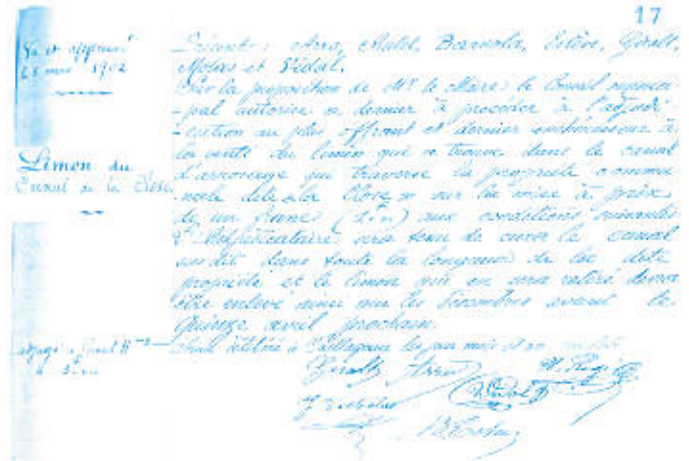
1902... SALLAGOSA Fa Temps... 1902

Nouvelles du Conseil Municipal

Conseil Municipal : Maire Rogé Antoine, Adjoint Rigole. Conseillers municipaux : Arro, Autet, Barnola, Estève, Giralt, Molas, Vidal.

24 février 1902 à 2 heures du soir :

- * Demande de dispense provisoire de service militaire au titre de soutien de famille en faveur de Riu Martin et Alba. Avis favorable à cette demande.
- * vente de limon du Canal de la Close : adjudgé à Canal Barthélémy pour 3 francs (voir extrait ci-contre).
- * réglementation du parcours à bestiaux sur les vacants communaux du Rigat et fixation de la taxe pour chaque espèce de bétail, détermination des espaces, de la périodicité d'occupation, des catégories d'animaux (chevaux, bovins, ovins) par période, le salaire du vacher et les conditions de garderie.
- * autorisation d'installation à titre gracieux d'une nouvelle canalisation en fonte pour alimenter la fontaine publique et l'abreuvoir de Védriagnans, qui traverse les propriétés de Barnola Hyacinthe, Rigole Bonaventure et Autet Bonaventure, sous certaines conditions.



24 avril 1902 :

- * enlèvement des boues des fontaines. Renouvellement du marché pour 2 années, mise à prix 2 F.
- * interdiction d'introduire des bœufs ayant subi l'opération bistournage ou castré dans le troupeau communal.
- * taxe militaire : exonération pour cause d'indigence d'un habitant.
- * approbation de la servitude de passage cédée à M. Cot André sur la propriété communale de la « Close » et d'une concession d'eau faite par lui à la commune.
- * modification du règlement du parcours des vacants communaux du Rigat.

29 mai 1902 :

- * vote des budgets primitifs et additionnels et approbation des comptes administratifs.
- * 1901 : recettes 17.704,46 Francs ; dépenses : 14.829,04 Francs. Excédent : 2.875,42 francs.
- * examen du compte administratif et vote. Vote des reliquats.
- * nomination des délégués pour la réception des travaux réalisés pour la réfection d'une conduite d'eau et d'un mur de soutènement par l'entreprise Py de Bourg-Madame.
- * mise en place de l'éclairage public avec un minimum de 80 lampes d'éclairage de particuliers dont la redevance doit couvrir les frais de l'installation publique.

19 octobre 1902 :

- * construction du chemin de fer électrique de Villefranche à Bourg-Madame. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition, sachant que la ligne venant de Barcelone, de Lérida et d'Ax les Thermes doivent compléter cette desserte, en considérant l'intérêt d'une telle ligne, de la construction d'un réservoir de 15 millions de m3 à la Bouillouse qui génèrera l'électricité et permettra de réguler le débit de la Têt et d'arroser les cantons d'Olette, Prades..
- * rôle d'affouage pour la section de Védriagnans pour la somme de 80 francs.
- * vente de fumier du parc du Rigat. Mise à prix 30 francs.

8 décembre 1902 :

- * nomination du pâtre pour les Pasquiers : M. Grosset François d'Odeillo
- * nomination du berger pour les Pasquiers (bêtes à laine) : M. Pich Jean de Védriagnans
- * nomination du berger pour Védriagnans (bêtes à laine) : M. Pich Flavien de Védriagnans
- * chemins vicinaux : vote du budget à 1.287,86 francs.
- * révision des listes électorales, désignation des délégués Mrs Arro Sauveur et Oriol Pierre.
- * désignation des répartiteurs pour l'année 1903
- * demande de renouvellement pour envoyer les bêtes à laine dans les bois domaniaux et communaux.

Si durant cette année 1902, comme le veut l'époque, de nombreux débats ont concerné l'agriculture et l'occupation du territoire par rapport à cette activité, deux délibérations fondamentales ont été adoptées à l'unanimité, concernant l'aménagement du territoire, pour l'avenir de Saillagouse et de la Cerdagne :

- * la décision d'installation de l'éclairage public
- * la création de la ligne métrique de chemin de fer Villefranche/Bourg-Madame et la mise en œuvre du lac de la Bouillouse pour produire l'énergie nécessaire.

2002... SAILLAGOUSE AUJOURD'HUI... 2002

100 ans après

Travaux - Aménagements

•**Gendarmerie :**

Décision favorable de construction d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Saillagouse.

A l'occasion du Congrès National des Maires à Paris, accompagné par le Maire-Sénateur Jean-Paul Alduy, Georges Armengol, Conseiller Général Maire s'est rendu au siège du Ministère des Armées, affaires immobilières, chargé par le Conseil Municipal de défendre ce projet.

Le 31 janvier 2002, M. Steinmetz, Directeur National de la Gendarmerie, ancien Préfet des Pyrénées-Orientales, a signé l'arrêté tant attendu.

Les architectes travaillent d'arrache-pied pour présenter le projet définitif prévu au lieu-dit « Lous Oumets », aux différentes instances concernées.

•**Place de Cerdagne :**

un aménagement provisoire expérimental a été réalisé sur la place de Cerdagne. Il a permis de tester le projet technique, de mener la concertation avec la population et les professionnels, artisans et commerçants. Le projet adapté en fonction des remarques exprimées sera testé jusqu'en septembre. La réalisation du projet définitif financé par le Conseil Régional, l'Etat (D.G.E.) et la Commune est prévu pour l'automne prochain.

•**Espace ludique et Chemin Rose :**

une nouvelle tranche de travaux est en cours de réalisation en vue d'améliorer l'accès autour de l'espace ludique. Une partie du chemin sera seulement piétonnier, en outre une fontaine sera réalisée. Les matériaux choisis pour compléter l'équipement (granit, bois...) doivent rappeler notre enracinement à la ruralité.

•**Commerce :**

Deux projets ont été présentés par des personnes privées en commission départementale d'équipement commercial :

- agrandissement du magasin Weldom
- ouverture au lieu et place du garage Citroën d'un écomarché.

1/ Weldom : sans agrandissement des locaux actuels, une surface de vente plus importante est proposée ... l'ajout, ce qui permet de doubler la surface actuelle.

2/ Eco-marché : cette initiative privée s'inscrit dans une démarche globale qui voit la création d'un ensemble commercial comprenant 2 locaux de 50 m², le transfert du contrôle technique, 200 m² de bureaux rue Serre Saint Jean, l'agrandissement du magasin presse-tabac et la transformation du garage Citroën en un magasin alimentaire.

La création des locaux 27 avenue des Comtes de Cerdagne et l'agrandissement de la presse ne devaient pas être examinés en CDEC. L'éco-marché (environ 500 m²) devait être présenté à cette structure composée de 3 élus, 2 représentants des organismes consulaires et 1 des associations de Consommateurs.

Le Conseil Municipal, après consultation du Groupement des Artisans et Commerçants de Saillagouse et examen de ces projets, a délibéré ainsi :

- Weldom : avis favorable à l'unanimité
- Eco-marché : un avis favorable à l'unanimité est voté considérant, entre autres que :
 - * la création de ce pôle commercial est réalisée dans le village, proche des autres commerces,
 - * les responsables de ce dossier (Intermarché), déjà présents sur Saillagouse (Les Mousquetaires) s'engagent à proposer au gérant actuel, la gestion du nouveau magasin,
 - * une telle surface peut répondre aux besoins des populations de la Vallée du Sègre et des populations touristiques ou de passage (espace parking...).(L'ouverture de ce magasin est prévue pour l'automne 2002).

2002... SAILLAGOUSE AUJOURD'HUI... 2002

100 ans après

Travaux - Aménagements
(suite)

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

L'affermage de l'eau potable et l'assainissement venait à son terme en 2002. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Haute Vallée du Sègre a lancé un appel d'offres.

Le Conseil Municipal a souhaité lancer un débat interne à ce sujet, compte-tenu des nombreuses remarques faites par la population, de l'analyse des prestations, des coûts de fonctionnement et des besoins d'investissement afin de réduire les interventions de maintenance.

Tous ces éléments ont amené le Conseil Municipal à se positionner sur ce sujet considérant quelque soient les adjudicataires, que le coût d'affermage devait être inférieur à celui du moment ; afin de dégager une marge pour réaliser les investissements de maintenance, de modernisation et de mise aux normes des réseaux, dans une volonté de maîtrise des coûts.

C'est l'équation difficile qu'ont eu à résoudre nos délégués au SIVOM.

L'appel d'offres (une seule réponse d'entreprise) s'étant révélé infructueux eu égard aux conditions posées, il a été décidé par le SIVOM de mettre en place une régie. Compte-tenu des démarches administratives nécessaires, il faut un délai de mise en route de cette structure, aussi, vous pouvez contacter le SIVOM au 04.68.04.06.45 ou la mairie au 04.68.04.72.89 pour toute information.

Merci de votre compréhension.

ORDURES MENAGERES

Le SIVOM, à la demande du prestataire, a accepté d'anticiper la fin du contrat.

Depuis le 20 juin 2002, c'est l'entreprise de M. VILLAR, installée à Estavar, qui assure le ramassage des déchets ménagers et cela pour une année.

INSTALLATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES **« PYRENEES-CERDAGNE »** **ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE**

La Commune de Saillagouse avait acheté la maison Bertrand, la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » et le Syndicat Intercommunal de Voirie, trop à l'étroit rue du Torrent, ont sollicité des locaux pour installer la « Maison de Pyrénées-Cerdagne » et le point information touristique de l'ensemble des communes.

Le Conseil Municipal a proposé que ces structures intercommunales s'installent en ce point stratégique qu'est la place du Roser, à côté de la mairie.

Les travaux ont été pris en compte par la Communauté de Communes avec des subventions de l'Etat (DDR), du Conseil Régional, de la Réserve Parlementaire Sénatoriale.

NOUVEAU LOOK !

Le Conseil Municipal a souhaité, au cœur du village, laisser s'exprimer un artiste du département.

En effet, de nombreux travaux ont été réalisés mais jamais n'a été utilisée la part prévue par les textes, réservée à une œuvre artistique.

Près de 1,6 millions de voitures traversent Saillagouse durant l'année, leurs occupants ne s'y arrêtent pas souvent. Aussi, le pari proposé aux « Pritchard's » était de représenter les activités ludique de la Cerdagne, de mettre en valeur nos points forts et notre identité. C'est apparemment réussi puisque cette réalisation ne laisse personne indifférent et nombreux sont ceux qui ralentissent ou s'y font photographier. Quelques-uns ne l'apprécient pas mais les jeunes le trouvent joyeux, imagé, les moins jeunes, imaginatif, sortant de l'ordinaire. Puisse ce « petit grain de folie » permettre à chacun d'apporter sa contribution à un « il fait bon vivre à SAILLAGOUSE ».

Une règle simple pour le tri des plastiques

Seuls les bouteilles, flacons, bidons vont dans le bac bleu.
Les autres plastiques sont jetés dans la poubelle habituelle.

Le plastique a des qualités exceptionnelles (légèreté, malléabilité, imperméabilité, résistance, excellent rapport propriétés/coût) qui expliquent son omniprésence dans notre vie quotidienne. Son usage va du maillot de bain au pare-choc de voiture, en passant par l'électroménager, les fenêtres, les ordinateurs, les téléphones portables et, bien sûr, les emballages. Malheureusement toutes ces familles de plastique ne sont pas recyclables. Un jour peut être, la filière du recyclage accueillera tous ces plastiques.

Que devient ma bouteille après son recyclage ?

Après lavage et broyage, les usines, situées en Espagne, les transforment en « matières premières secondaires » sous forme de granulats, de paillettes ou de poudre.

Ainsi les bouteilles vides deviennent tuyaux d'écoulement des eaux ou revêtement de sol. Contrairement à ce que l'on croit souvent, les bouteilles ne font pas d'autres bouteilles.

Le PVC (Badoit, Vichy-Saint-Yorre...) est retraité de manière privilégiée en fibres textiles pour la fabrication de pulls dits en laine polaire.

Le PET (Coca-Cola, eaux minérales...) est surtout utilisé en fibres industrielles : rembourrage de couettes, tapis automobile, jouets ou articles de sport.

Le PEHD (bouteilles de lait, flacons de lessive) sert plutôt à produire des bas, des flacons à usage non alimentaire, des tubes et gaines pour le passage de câbles. Pour recycler d'autres matières plastiques (polyéthylène, polystyrène, polyamide), il faudra attendre des progrès technologiques : une expérience en cours vise à la fabrication de cartes téléphoniques.

PVC : polychlorure de vinyle
Certains bouteilles deviennent des tuyaux, chaussures, fibres pour pulls en « polaire ».

PET : polyéthylène terephthalate
Les bouteilles d'eaux minérales ou de boissons gazeuses deviennent fibres, rembourrage, jouets, articles de sport.

PEHD : polyéthylène haute densité,
Les bouteilles de lait deviennent des flacons, bas, tubes, tuyaux;

Les « interdits »

* Les sacs et films plastiques (car trop fins) : sacs d'emballages de courses distribués aux caisses des magasins, films plastiques entourant les revues;

* Les emballages plastiques ayant contenu certains corps gras : bouteilles d'huile, barquettes de beurre, yaourts. Ces « intrus » ou « faux amis » vont dans la poubelle habituelle ou poubelle ménagère.

Bon usage du bac bleu

Les bacs bleus aussi appelés « propres et secs » servent à recueillir des emballages recyclables vides. Le récapitulatif ci-joint doit vous aider à devenir un bon, voire un très bon trieur. Aujourd'hui, trop de déchets déposés dans les poubelles bleues sont des indésirables qui pénalisent et mobilisent des camions pour leur réexpédition vers d'autres lieux adaptés à leur élimination. Ces manipulations engendrent une augmentation des coûts.

Bien trier n'est pas sorcier.

Le Tri Sélectif : le geste nature pour votre commune



CE QUI EST INTERDIT

DANS LE BAC BLEU



Bouchons



Bouteilles d'huile



Sacs plastiques



Emballages gras



Tournoi ALTIFOOT 2002

Sous un ciel ensoleillé et clément pour ces trois jours de Pentecôte, la cuvée 2002 du tournoi international Altifoot aura été exceptionnelle tant au niveau de l'organisation qu'au niveau de la qualité footballistique des équipes en présence.

Un moment d'émotion intense accompagnait la cérémonie d'ouverture quand Monsieur Fortuny, Maire de Bourg-Madame rendait un hommage à Nicolas Serra, ancien joueur du club, disparu tragiquement la veille.

Malgré cela, le tournoi était lancé et les joutes sportives pouvaient commencer sur les différents stades prévus pour cette manifestation (Saillagouse, Alp, Puigcerda, Bourg-Madame Osséja et Font-Romeu).

Le dimanche soir, la soirée de gala accueillait 700 personnes dans la salle François Ester à Saillagouse et chacun se délectait devant la paëlla géante préparée de main de maître par nos cuisiniers cerdans. Une soirée dansante clôturait la soirée et chacun songeait aux phases finales du lendemain.

RESULTATS

Le dimanche soir, la soirée de gala accueillait 700 personnes dans la salle François Ester à Saillagouse et chacun se délectait devant la paëlla géante préparée de main de maître par nos cuisiniers cerdans. Une soirée dansante clôturait la soirée et chacun songeait aux phases finales du lendemain.

.../...



En catégorie 13 ans, les espagnols de Palma de Majorque s'adjugeaient le titre devant la valeureuse équipe de Baixas, déjà finaliste l'an dernier. La troisième place revenait à Ferreiras (Portugal) devant les espagnols de Figüeres.

En 15 ans, les espagnols de Figüeres, toujours présents s'imposaient devant une excellente équipe de Tarbes (1-0) au cours d'un match équilibré et indécis.

Les portugais de Ferreiras remportaient la troisième place en battant l'équipe voisine de Puigcerda. Les dés étaient jetés et tout le monde regagnait les bus en attendant l'édition 2003.

Amis footballeurs, à l'année prochaine pour un ALTIFOOT 2003.



Photo F. Bertic

**Vous souhaitez, vous aussi,
"taper dans la balle" ?**

**Pour tous renseignements
Football Club Cerdagne-Font Romeu-Capcir
04.68.04.07.93**

Blague d'enfant fouteux...

Le petit Boris se plaint à son maître :

- je ne veux plus vivre chez mes parents, car je suis en permanence battu !
- et chez tes grand-parents ? lui rétorque le maître
- non, c'est pire, je veux aller vivre au Japon, Monsieur.
- ha bon... et pourquoi au Japon, mon petit Boris ?
- parce qu'au Japon, les français ne battent personne...





ANIMATIONS ETE 2002



Juillet

Mardi 9 juillet : Cirque 21 heures à Saillagouse (parking du stade)
 Lundi 15 juillet : Grand Marché Local toute la journée
 Mardi 16 juillet : spectacle de marionnettes (18h-parking stade)
 Jeudi 18 juillet : marché nocturne (cour des écoles)
 Jeudi 18 juillet : audition de sardanes (20 h 30 Place de l'Eglise)
 Dimanche 21 juillet : fête de Rô (12 h 00 à Rô)
 Dimanche 21 juillet : les villages de France en musique (21 h Eglise Sainte Eugénie)
 Jeudi 25 juillet : marché des artisans du goût (toute la journée, jardins de la Mairie)
 Jeudi 25 juillet : Compagnie Escarlata Circus 16 h 00 dans les rues du village
 Dimanche 28 juillet : cirque (20 h 30 - parking du stade)



Août

Mercredi 7 et jeudi 8 août : marché de potiers (toute la journée)
 Samedi 10 août : cirque (20 h 30 au parking du stade)
 Jeudi 15 août : grand marché local feu d'artifice et bal (parking du stade 22 h 00)
 Jeudi 22 août : marché nocturne (cour des écoles)
 Jeudi 22 août : audition de sardanes (20 h 30 - Place du Roser)
 Dimanche 25 août : fête de Védriagnans (12 h 00 à Védriagnans)



Marché local place du Roser : mardi 8 h-15 h
Marché local Place de Cerdagne : vendredi 8 h-15 h
Bibliothèque : mercredi de 16 h-18 h, rue du Torrent
Pétanque : vendredi à 21 h au boulodrome
Cinéma : lundi, mardi et vendredi à 21 h
Expo-vente d'Artisanat d'Art et de Tradition :
 Ouvert tous les jours (dimanche inclus)
 Jusqu'au 15 septembre
Expo Art Indien (préau des écoles) du 16.07 au 25.08